

## URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « ESB INVEST », représentée par Monsieur DE NOOSE Vincent demeurant dont les bureaux se trouvent avenue des Hauts Taillis 18 à 1330 Rixensart.

Le terrain concerné est situé Rue des Combattants, 137 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section D n°108N5.

La demande concerne l'abattage de 4 entrepôts et la construction de 2 entrepôts de stockage qui présenteront les caractéristiques suivantes :

- destinés à la location (activité inconnue) ;
- emprise au sol totale d'environ 654m<sup>2</sup> sur une parcelle d'environ 1206m<sup>2</sup> ;
- emplacements de parking latéraux en empiérement pour 6 voitures ;
- accompagnées de la revégétalisation de 30m<sup>2</sup> anciennement empiérrés et de modifications du relief du sol de maximum 24cm.

### Entrepôt 1 :

- gabarit rez à toiture plate d'une hauteur sur acrotère d'environ 6,1m par rapport au niveau 0 de l'entrepôt ;
- niveau 0 situé environ 2.29m au-dessus du niveau de référence, en voirie ;
- façades en béton lisse de ton gris naturel, menuiseries en alu thermolaqué gris noir (RAL 7021) ;
- emprise au sol d'environ 209m<sup>2</sup>.

### Entrepôt 2 :

- gabarit rez à toiture plate d'une hauteur sur acrotère d'environ 5,2 à 5,7m par rapport au niveau 0 de l'entrepôt ;
- façades en béton lisse de ton gris naturel, menuiseries en alu thermolaqué gris noir (RAL 7021) ;
- niveau 0 situé environ 2.14m au-dessus du niveau de référence, en voirie ;
- emprise au sol d'environ 445m<sup>2</sup>.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles suivants du Code du Développement Territorial :

- Art. R.IV.40-2. § 1er. 2° la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;
- Art. R.IV.40-1. § 1er. 4° la construction, la reconstruction ou la modification de la destination d'un bâtiment en atelier, entrepôt ou hall de stockage à caractère non agricole dont la superficie des planchers est supérieure à quatre cents mètres carrés, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme (personne de contact : Noémie Gilleman), téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

La consultation du dossier peut se faire de manière électronique en adressant une demande par e-mail via l'adresse [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be).

Le dossier peut également être consulté durant la période d'enquête au Service Urbanisme (Place des Carmes, 8, au 1<sup>er</sup> étage, à 1300 Wavre) :

- Les mardis, mercredis et vendredis ouvrables de 09 h00 à 12 h 00 (sur rendez-vous),
- Le 09 juillet et le 13 août 2024 de 16 h 00 à 20 h 00 (sur rendez-vous).

Le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371, mail : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be). À défaut, pour les consultations jusqu'à 20 heures, la permanence pourrait être supprimée.

**L'enquête publique est ouverte le 08 juillet 2024 et clôturée le 29 août 2024.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@wavre.be](mailto:urbanisme@wavre.be)

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique n° 24/086.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 19 août 2024 à 11h, au Service Urbanisme.

**Les mesures particulières de publicité sont suspendues du 16 juillet au 15 août en vertu de l'article D.I.16 du Code du Développement Territorial.**

A Wavre, le 26 juin 2024